

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.03.2014

Numéro de version 3

Révision: 26.03.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:

DÉTERGENT ULTRASONS

Code du produit:

161025

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Détergent spécial machine à ultrasons

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

F1 DISTRIBUTION
PARC D'ACTIVITE DE LA CREULE
F-59190 HAZEBROUCK

Tél : 03 28 50 95 95

Fax : 03 28 50 10 01

Courriel : securite@tec-industries.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



C; Corrosif

R35: Provoque de graves brûlures.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

disodium metasilicate pentahydrate
éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.03.2014

Numéro de version 3

Révision: 26.03.2014

Nom du produit: DÉTERGENT ULTRASONS

(suite de la page 1)

<ul style="list-style-type: none"> · Conseils de prudence 	<p>P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires: · 2.3 Autres dangers · Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: · vPvB: 	<p>Réservé aux utilisateurs professionnels.</p> <p>Non applicable.</p> <p>Non applicable.</p>

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

· **Composants dangereux:**

CAS: 7320-34-5 EINECS: 230-785-7 Reg.nr.: 01-2119489369-18	pyrophosphate de tétrapotassium Xi R36 Eye Irrit. 2, H319	2,5-10%
CAS: 111798-26-6 Polymer Reg.nr.: Polymer	Sel de sodium de 2-éthylhexanol éthoxylé, phosphaté Xi R36/38 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	2,5-10%
CAS: 10213-79-3 EINECS: 229-912-9 Reg.nr.: 01-2119449811-37	disodium metasilicate pentahydrate C R34; Xi R37 Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; STOT SE 3, H335	2,5-10%
CAS: 64-02-8 EINECS: 200-573-9 Reg.nr.: 01-2119486762-27	éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium Xn R22; Xi R41 Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	1-2,5%
CAS: 68155-09-9 EINECS: 268-938-5	N-Cocoamidopropyl diméthylamine oxide Xi R38-41; N R51/53 Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315	≤ 1%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Reg.nr.: 01-2119457892-27	hydroxyde de sodium C R35 Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314	≤ 0,1%

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents de surface anioniques	5 - 15%
EDTA et sels, agents de surface non ioniques	< 5%

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.03.2014

Numéro de version 3

Révision: 26.03.2014

Nom du produit: DÉTERGENT ULTRASONS

(suite de la page 2)

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales:** Demander immédiatement conseil à un médecin.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** En cas d'incendie à proximité :
Porter un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection intégrale.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Veiller à une aération suffisante.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.03.2014

Numéro de version 3

Révision: 26.03.2014

Nom du produit: DÉTERGENT ULTRASONS

(suite de la page 3)

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Matériaux d'emballages autorisés : acier inoxydable, PEHD, PPHD.
Matériaux ne convenant pas pour les emballages: l'aluminium, métaux légers et leurs alliages.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.
Protéger contre le gel.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1310-73-2 hydroxyde de sodium

VME	Valeur à long terme: 2 mg/m ³
-----	------------------------------------------

· DNEL

7320-34-5 pyrophosphate de tétrapotassium

Inhalatoire	Effets systémiques à long terme,	2,79 mg/m ³ (Travailleurs / Workers)
-------------	----------------------------------	-------------------------------------------------

10213-79-3 disodium metasilicate pentahydrate

Oral	Effets systémiques à long terme	6,22 mg/kg/jour (Travailleurs / Workers)
Dermique	Effets systémiques à long terme	1,49 mg/kg /jour (Travailleurs / Workers)

64-02-8 éthylènediaminetétraacetate de tétrasodium

Inhalatoire	Effets aigus, Effets locaux,	2,5 mg/m ³ (Travailleurs / Workers)
-------------	------------------------------	------------------------------------------------

1310-73-2 hydroxyde de sodium

Inhalatoire	Effets locaux à long terme	1 mg/m ³ (Travailleurs / Workers)
-------------	----------------------------	----------------------------------------------

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.03.2014

Numéro de version 3

Révision: 26.03.2014

Nom du produit: DÉTERGENT ULTRASONS

(suite de la page 4)

· PNEC	
10213-79-3 disodium metasilicate pentahydrate	
PNEC - STP	1000 mg/L (-)
PNEC - eau de mer / sea water	1 mg/L (-)
PNEC - eau douce / fresh water	7,5 mg/L (-)
64-02-8 éthylènediaminetétraacetate de tétrasodium	
PNEC - STP	43 mg/L (-)
PNEC - eau de mer / sea water	0,22 mg/L (-)
PNEC - eau douce / fresh water	2,2 mg/L (-)

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Protection respiratoire:**

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Gants en PVC

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection

· **Protection du corps:**

Utiliser une tenue de protection.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Ambré

· **Odeur:** Légère

· **valeur du pH à 20 °C:** 13,1

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.03.2014

Numéro de version 3

Révision: 26.03.2014

Nom du produit: DÉTERGENT ULTRASONS

(suite de la page 5)

· Changement d'état Point d'ébullition:	100 °C
· Point d'éclair:	Néant.
· Densité à 25 °C:	1,127 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
· 9.2 Autres informations	pH à 5% : 11.3

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/ conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Matières à éviter : Acides fort. Oxydants
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:** Ces informations se rapportent au produit pur, non dilué

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

7320-34-5 pyrophosphate de tétrapotassium		
Oral	LD50.	>2000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50.	> 2000 mg/kg (Lapin) (OECD 402)
111798-26-6 Sel de sodium de 2-éthylhexanol éthoxylé, phosphaté		
Oral	LD50.	> 5000 mg/kg (Rat)
10213-79-3 disodium metasilicate pentahydrate		
Oral	LD50.	1152-1349 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50.	>5000 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50	2,06 g/m ³ (Rat)
64-02-8 éthylènediaminetétraacetate de tétrasodium		
Oral	LD50.	3030 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50.	> 5000 mg/kg (Lapin)
68155-09-9 N-Cocoamidopropyl diméthylamine oxide		
Oral	LD50.	> 2000 mg/kg (Rat) (OECD 401)
1310-73-2 hydroxyde de sodium		
Oral	LD50.	325 mg/kg (Lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet corrosif
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.03.2014

Numéro de version 3

Révision: 26.03.2014

Nom du produit: DÉTERGENT ULTRASONS

(suite de la page 6)

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Corrosif

L'absorption orale du produit a un effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

7320-34-5 pyrophosphate de tétrapotassium		
Oral	LC50/96 h	> 100 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
	CL50	> 1,1 mg/l (Rat) (OECD 403)
	EC50	> 1000 mg/L (Boues activées) (OECD 209 - 3h)
		> 100 mg/L (Daphnia) (OECD 202)
	NOEC	> 100 mg/L (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) (OECD 201 - 72h) > 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) (OECD 203 - 72h) 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203 - 96h)
10213-79-3 disodium metasilicate pentahydrate		
Oral	LC50/96 h	210 mg/L (Brachydanio rerio)
	CE 50 (48H)	1700 mg/l (Daphnia)
	EC50 (72H)	207 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (Biomass)
68155-09-9 N-Cocoamidopropyl diméthylamine oxide		
	CL50	5,9 mg/l (Poisson zèbre) (OECD 203)
	EC50	10000 mg/L (Boues activées) (OECD 209)
		46 mg/L (Daphnia) (OECD 202)
1310-73-2 hydroxyde de sodium		
Oral	LC50/96 h	125 mg/L (Gambusia affinis)
	CL50	145 mg/l (Poecilia reticulata) (24h)
	EC50	76 mg/L (Daphnia) (24h)
		22 mg/L (Photobacterium phosphoreum) (15min)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT:

Non applicable.

vPvB:

Non applicable.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.03.2014

Numéro de version 3

Révision: 26.03.2014

Nom du produit: DÉTERGENT ULTRASONS

(suite de la page 7)

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:** Remettre à un récupérateur agréé.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Remettre à un récupérateur agréé.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· **14.1 No ONU**

· **ADR, IMDG, IATA** UN1760

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

· **ADR** UN1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
(éthylènediaminetétraacetate de tétrasodium,
TRIOXOSILICATE DE DISODIUM)
· **IMDG, IATA** CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (tetrasodium
ethylènediaminetetraacetate, DISODIUM
TRIOXOSILICATE)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe** 8 (C5) Matières corrosives.
· **Étiquette** 8

· **IMDG, IATA**



· **Class** 8 Corrosive substances.
· **Label** 8

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** III

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· **Marine Pollutant:** Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· **Indice Kemler:** Attention: Matières corrosives.
80
· **No EMS:** F-A,S-B
· **Segregation groups** Alkalis

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.03.2014

Numéro de version 3

Révision: 26.03.2014

Nom du produit: DÉTERGENT ULTRASONS

(suite de la page 8)

<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: 	
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	5L 3 E
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium, TRIOXOSILICATE DE DISODIUM), 8, III

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Tableau 49 et 49bis des maladies professionnelles : " Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines." et "Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine."

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

- **Phrases importantes :**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Phrases P / EUH**

Réservé aux utilisateurs professionnels.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.03.2014

Numéro de version 3

Révision: 26.03.2014

Nom du produit: DÉTERGENT ULTRASONS

(suite de la page 9)

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**